

A retenir

- MAÏS :**
- Pyrale:** Le pic de vol est retardé pour les zones les plus fraîches de Midi-Pyrénées, d'où un étalement plus important du vol de première génération.
 - Sésamie :** Le vol de première génération se termine.

Maïs

• Stades phénologiques et état des cultures

Avec le retour de sommes de température proches d'un climat de saison, la culture a repris sa croissance. Le stade moyen atteint aujourd'hui 12 feuilles : de 6 feuilles pour les derniers semis à 14 feuilles pour les plus avancés.

• Sésamie

Le vol de première génération est quasiment terminé. L'observation de pieds de ponte se poursuit. Leur présence semble plus significative que ce que l'on aurait pu présager, du fait des mortalités d'hiver et du climat du printemps. Toutefois ces attaques ne dépassent jamais 1 à 2 % de pieds touchés dans la parcelle.

Évaluation du risque : Il est trop tôt pour prévoir l'importance du deuxième vol.

Le risque demeure globalement faible en première génération du fait des faibles attaques de 2009 et des fortes mortalités hivernales et printanières. Surveillez cependant les parcelles, en particulier celles attaquées en 2009.

• Pyrale

Le vol se poursuit. Depuis le dernier bulletin, les faibles sommes de températures sur le sud de la Haute Garonne et l'ouest du Gers ont décalé le pic de vol. Sur ces deux secteurs, le pic de vol devrait donc avoir lieu entre le 27 et le 28 juin.

Ce décalage est aussi observé, mais dans une moindre mesure, dans le Tarn, où le pic de vol également décalé de quelques jours. Il serait prévu autour du 24 juin.

Pour les autres secteurs, le pic de vol a eu lieu comme prévu entre le 15 et le 18 juin. Le piégeage se poursuit avec une intensité moyenne.

Le retard induit par les basses températures devrait entraîner un étalement du vol.

Évaluation du risque : Il est trop tôt pour présager de l'importance du vol de deuxième génération. La pyrale représente le risque « ravageur aérien » le plus important pour le maïs dans la région, y compris en première génération. La pression était forte à très forte en 2009 et la mortalité hivernale a été plus faible que pour la sésamie.

• Pucerons

Quelques foyers ponctuels de pucerons ont été observés en culture, plus particulièrement dans des parcelles jouxtant des cultures de céréales en cours de dessèchement. A ce jour, seul le puceron des épis (*Sitobion avenae*) a été détecté. Le retour d'un climat plus favorable pourrait favoriser le déplacement et la multiplication des pucerons. A surveiller régulièrement.

Rhopalosiphum padi est à surveiller à partir du stade floraison. Ce puceron peut avoir un incidence sur le rendement si des attaques importantes surviennent entre la floraison et jusqu'à 3 semaines après la fécondation (fin de la période de sensibilité).

Seuils de nuisibilité :

***Sitobion avenae* :** 500 pucerons par plante (avec de nombreux ailés) sur des maïs à moins de 8-10 feuilles.

***Metopolophium dirhodum* :** le seuil est différent selon le stade du maïs :

- 5 pucerons / plante avant trois à quatre feuilles
- 10 pucerons / plante entre quatre et six feuilles
- 20-50 pucerons / plante entre six et huit feuilles

***Rhopalosiphum padi* :** une panicule sur deux colonisée (période floraison + 3 semaines après fécondation)

Évaluation du risque : Le risque est faible à ce jour.

Autres ravageurs:

• Vers gris

Quelques attaques sont encore observées, sur des parcelles parmi les moins avancées. La vigilance doit être maintenue encore quelques jours pour les semis plus tardifs.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉ SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé :

-pour la partie **Maïs** par l'animateur filière maïs d'ARVALIS-Institut du végétal et élaboré sur la base des observations réalisées par Arterris, Arvalis-institut du végétal, Caussade semences, Chambres d'agriculture de la Haute Garonne, du Gers, des Hautes Pyrénées, Euraxis semences, Fredec, Gascoval, Qualisol, Ragt, Terres de Gascogne, Vivadour.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA Midi-Pyrénées dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.